

Se préparer à la certification HVE Valider le niveau 1 de la certification environnementale

Vous souhaitez engager une démarche de certification environnementale pour votre exploitation. Cette prestation vous permet de valider le niveau 1.

Vous souhaitez

- **Faire reconnaître vos pratiques** comme respectueuses de l'environnement
- Diminuer la pression de contrôle par rapport à la PAC en **obtenant votre attestation de niveau 1**
- **Valider cette première étape pour accéder au niveau 3**

Public

- Chef d'exploitation, responsable d'exploitation agricole, chef de culture, toutes filières confondues

Modalités

- Accompagnement individuel
- d'une 1/2 journée

NOTRE PRESTATION

Nous vous proposons

- **De réaliser votre autodiagnostic**
- De vérifier que l'exploitation respecte chaque exigence et notamment celles concernées par la conditionnalité des aides PAC
- D'évaluer la situation de l'exploitation par rapport au niveau 2

Document remis en cas de conformité :

Attestation de niveau 1 grâce à l'**agrément** de la Chambre d'agriculture de l'Ain de **Système de Conseil Agricole (SCA)**

Les+ PROagri

- Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic
- Un organisme accrédité pour la certification du niveau 1 (Chambre d'Agriculture)
- Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes pour vous accompagner dans vos projets

Votre interlocuteur

Tarifs et conditions de vente sur demande



Alexandre FAES
alexandre.faes@ain.chambagri.fr
04 74 45 47 18

Chambre d'Agriculture de l'Ain,
4, avenue du Champ de Foire - BP 84
01 003 Bourg-en-Bresse Cedex
www.ain.chambre-agriculture.fr

